

LE VÉRIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL

(DICERE VERUM QUID VERAT?)

Du 21 MESSIDOR, l'an 4 de la République Française (Samedi 9 JUILLET 1796, v. st.)

Courier extraordinaire envoyé à la cour de Vienne, par le Grand-Seigneur. — Contestation des commissaires de S. M. le roi de Prusse, en Pologne, avec celui de l'empereur, pour la démarcation des frontières de l'Ouest-Galicie et de Sud-Prusse; menaces de l'impératrice de Russie, à ce sujet. — Nouvelles de Vienne. — Bulletin de l'armée impériale et royale du Bas-Rhin. — Cernement de Mayence. — Destitution des terroristes du département de la Dordogne. — Déclaration du conseil des anciens, portant qu'il y a lieu à accusation contre le représentant Drouet.

NOUVELLES DIVERSES.

TURQUIE.

Constantinople, le 1er. juin.

Aussi-tôt que le Grand-Seigneur eut connoissance de la défaite des troupes impériales en Italie, il expédia un courrier extraordinaire à la cour de Vienne, avec de nouvelles assurances d'amitié et d'attachement propres à faire dissiper les moindres inquiétudes. Notre empereur, moins incrédule que S. Thomas, et voulant, mettre à profit des offres aussi obligeantes, a donné ordre aux troupes de nos frontières et de notre ville de se mettre de suite en marche pour l'Italie; les mêmes ordres ont été signifiés aux troupes qui se trouvent dans la province d'Esclavonie et à Temisvardin. Les personnes qui connoissent la politique du Grand-Seigneur, doutent beaucoup de sa sincérité envers la maison d'Autriche; les préparatifs immenses qu'il ne cesse d'ordonner dans toutes les provinces frontières, sont plus que suffisans pour faire soupçonner le but de ses vues. La forteresse de Belgrade, dans toutes les guerres précédentes, n'a jamais été dans un état de défenses comme aujourd'hui; elle est bien approvisionnée, et sa garnison est très-nombreuse.

POLOGNE.

Extrait d'une lettre de Krakow, du 1er. juin.

Les commissaires de S. M. le roi de Prusse en Pologne, et celui de S. M. l'empereur, ne pouvant s'accorder sur la démarcation des frontières de l'Ouest-Galicie et de Sud-Prusse, sont continuellement en contestation. S. M. l'impératrice de Russie en ayant été instruite par son ministre, leur a fait déclarer par son organe, qu'ils eussent à s'arranger à l'amiable, ou, sans quoi, elle se verroit forcée, pour arrêter les suites de débats aussi scandaleux, d'y faire marcher des troupes, de s'en rendre maîtresse, et, par ce moyen, terminer toute dispute.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 20 juin.

La mésintelligence qui règne dans les opérations militaires, et qui, de tout temps, a été l'origine de tous nos maux, a déterminé S. M. l'empereur à donner carte blanche au président du conseil de guerre, le comte de Nostiz, homme estimable par ses talens.

On paroît prendre beaucoup d'intérêt aux opérations futures de l'armée d'Italie en Tyrol; elle a déjà été renforcée par 15 mille hommes. Une autre armée de 40 mille hommes se rassemble dans les environs de Klagenfurt, Laibach et Trieste; elle sera commandée par les généraux les plus expérimentés, le comte Wetzell, Colloredo Neybaurer et Specht.

On a découvert en Tyrol une conspiration ourdie par plusieurs principaux seigneurs, tendante à renverser la monarchie; les chefs ont été arrêtés et conduits ici sous bonne escorte.

On a reçu la nouvelle que le comte Canto, commandant à Mantoue, a fait une sortie vigoureuse contre les français, auxquels il a fait essuyer une perte considérable.

Extrait d'une lettre de Hildesheim, du 28 juin.

Les membres pour le congrès, qui doit s'établir ici, sont déjà tous arrivés; il est composé des ministres de toutes les cours du cercle du Bas-Rhin, de la Basse-Saxe, du nord d'Allemagne et de celui du roi de Danemark; ils ont déjà fait la première ouverture de leur assemblée. L'unique but de ce congrès est de faire la répartition des livraisons qui devront être fournies proportionnellement par les pays et états où l'armée d'observation assurera la tranquillité.

Depuis le 18, les troupes sont en marche pour se rendre à leurs destinations respectives; elles y arriveront sous quelques jours. Leurs subsistances sont assurées provisoirement.

L'arrière-garde ennemie avoit bivouaqué près d'Altenkirken, et le 18 au matin, elle continua la retraite.

Le 19 au point du jour, M. le général Kray avec l'avant-garde, poussa l'ennemi jusques sur les hauteurs d'Ukeradt, où ce dernier réunit son arrière-garde à l'armée du général Kleber, qui s'étoit posté de ce côté avec 20 à 24 mille hommes.

L'ennemi tirailla et canonna sur la tête de notre avant-garde; mais on y répondit si vivement, qu'il abandonna le village de Kirchneib, et ce village fut occupé par de la cavalerie légère, deux compagnies de chasseurs, un bataillon de Warasdins et un bataillon de Murray. Le reste de l'avant-garde prit une position sur le revers des hauteurs.

A dix heures avant midi, l'ennemi commença de tirer vivement de sa position sur les troupes détachées en avant, et M. le général comte Kray fit avancer deux canons de 12 livres pour soutenir l'artillerie de la cavalerie, et répondre au feu de l'ennemi.

L'ennemi fit ensuite différens mouvemens, forma deux fortes colonnes contre nos deux flancs, et ses préparatifs d'attaque ne furent plus douteux.

Vers midi, une forte colonne de cavalerie s'avança avec une rapidité incroyable contre la hauteur de Kirchneib, et deux autres effectuèrent le même mouvement sur les ailes de la position. Quoique ces colonnes fussent un peu arrêtées par le feu de notre artillerie à boulets et à cartouches, cependant notre cavalerie légère, qui s'étoit portée en avant pour attaquer, se trouva trop faible pour résister au choc des dites colonnes, et elle fut repoussée en désordre.

Le bataillon de Murray et les Warasdins reçurent l'ennemi avec un courage admirable, soutinrent son attaque en faisant un feu de mousqueterie bien dirigé, se maintinrent dans le défilé du village de Kirchneib, et donnèrent à la cavalerie la possibilité de se retirer par le village vers la position de l'avant-garde, et de se réunir derrière elle.

Dans le même tems, la colonne ennemie parut sur le flanc droit de notre position, et elle eût eu bientôt culbuté la division de Clairfayt, détachée dans un ravin, si le colonel Lamarseille ne fût accouru avec le reste du bataillon, et n'eût arrêté avec la plus grande valeur de ce côté, l'ennemi infiniment supérieur en nombre. Le général comte Gontreuil se trouvoit près de ce bataillon, lorsqu'il lui fut annoncé que la cavalerie ennemie gagna de plus en plus du terrain sur son flanc gauche, et que notre infanterie seroit à la fin forcée de céder. Il se porta en hâte de ce côté, vit le danger imminent, rassembla le plus qu'il put de la cavalerie dispersée, et fondit avec près de 300 chevaux sur celle de l'ennemi. On en vint aux mains de part et d'autre, et l'on s'éloigna ensuite. Mais le général Gontreuil voyant que l'ennemi ne le poursuivoit point, somma quatre escadrons de hussards saxons de renouveler l'attaque; ce qu'ils effectuèrent avec la plus grande bravoure; ils prirent l'ennemi en flanc, tandis que le colonel comte Merveldt le culbutoit entièrement avec la division de Karaiczay; et de cette manière il sauva l'infanterie et les canons.

Le général Kray donna ordre à l'infanterie postée

près de Kirchneib de se replier, après sa vigoureuse résistance, sur le gros de l'avant-garde. Elle le fit dans le plus grand ordre et avec la meilleure contenance. Aussi-tôt après, une ligne ennemie, formée de plusieurs bataillons, s'avança, en faisant un feu continu, contre notre principale position; mais notre brave infanterie, sur-tout les bataillons de Spleny, Stuart, Hohenlohe et le bataillon d'Hulm, l'accueillirent par deux ou trois décharges d'artillerie et de mousqueterie; et ensuite ils s'avancèrent, sous la conduite de M. le général baron de Mylins, tambour battant et la baïonnette en avant, sur l'ennemi qui, par cette manœuvre résolue, fut bientôt mis en désordre et forcé à céder.

M. le général baron Kray fit alors avancer et fondre sur l'ennemi deux divisions de hussards, formé derrière l'infanterie; un bataillon de grenadiers fut presque entier taillé en pièces, et le bataillon de Spleny prit un drapeau à l'ennemi. Le reste de notre cavalerie fondit ensuite également sur la cavalerie et l'artillerie ennemies postées derrière le village de Kirchneib, la mit en fuite, et la repoussa enfin jusques dans sa première position à Ukeradt.

Notre infanterie occupa les hauteurs situées en avant. Pendant qu'elle s'avançoit à cet effet, l'ennemi chercha encore ici à nous gagner les flancs; mais le général Mylins fit attaquer par un bataillon de Stuart, un bataillon de grenadiers qui avoit pénétré en avant; M. le général comte de Haddik détacha encore quelques divisions de Karaiczay et des chevaux-légers de Kainsky pour soutenir notre infanterie. Le bataillon ennemi fut presque entièrement taillé en pièces, et le reste fait prisonnier. Le même sort atteignit un bataillon de la colonne de gauche de l'ennemi; le major Ervos, de Barco, le détruisit pareillement, avec l'aide du premier bataillon d'esclavons.

La perte de l'ennemi a été très-considérable; et d'après différens rapports, on a déjà ramené, en prisonniers, 20 officiers supérieurs et plus de 700 hommes, dont un grand nombre meurent de leurs blessures. On donnera postérieurement l'état précis de notre perte, qui se monte en tout à environ 400 hommes.

La suite de cette heureuse affaire a été que l'ennemi a dû renoncer à son projet de se maintenir sur la Sieg, et que dans la nuit du 19 au 20, il s'est retiré jusqu'à deux lieues au-delà de cette rivière.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E,

D É P A R T E M E N T D E L A M A N C H E.

Tribunal criminel.

Coutances, 15 messidor, an 4.

Procès et interrogatoire de Cormatin.

Cormatin mis en accusation à Saint-Lo, est arrivé hier en cette commune: il vient à l'instant de subir interrogatoire devant le tribunal criminel; la continuation en été renvoyée à un autre jour. Les questions que lui a fait le président du tribunal, se bornent à la reconnaissance d'une signature à lui attribuée et apposée antérieurement à la pacification de la Mabilais, au pied d'un mémoire. Il a répondu avec fermeté, et n'a pas voulu s'expliquer relativement à tout ce qui est antérieur à cette pacification: il s'est plaint avec amertume des mauvais traitemens qu'il a essayés à Saint-Lo; il a paru ac-

« user le directeur du jury Rioult de Mombray, de ne s'être point opposé, comme la justice lui en faisoit un devoir, aux vexations que cet accusé dit avoir éprouvées. Il a terminé par demander au tribunal la permission de se procurer de la soupe, de faire blanchir son linge, et de faire venir de chez lui de l'argent, qui, crainte de mauvaise interprétation, a-t-il dit, seroit déposé aux mains du président, pour subvenir à ses besoins. *C'est pour la première fois, que depuis deux mois et demi, je parle à des hommes, s'est-il écrié, en s'adressant au tribunal.* Le président lui a répondu que le soin des prisons ne regardoit pas le tribunal, mais bien le général ou la municipalité. Cormatin a répliqué: que si la Providence le destinoit à être malheureux, il sauroit souffrir avec patience; insistant cependant sur la nécessité de diminuer l'horreur de sa position et d'obtenir des secours, il s'est adressé au commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal, le citoyen Denier-Desfresne, qui a promis de faire valoir lui-même les réclamations de l'accusé auprès du général et de la municipalité.

Cormatin ne paroît pas inquiet: il a été reconduit dans son lieu de détention, où il est seul, mais beaucoup mieux qu'à Saint-Lo.

Du 17. L'interrogatoire de Cormatin a été continué hier. On lui a fait plusieurs questions relatives au domicile de sa femme et à la situation de ses propriétés. Il a nié plusieurs pièces qui lui ont été représentées, en déclarant que ces pièces étoient la suite d'une machination infernale ourdie pour le perdre. Il a de nouveau réclamé avec force les secours qu'on accorde aux autres prisonniers. Il a sollicité du tribunal la permission d'instruire sa famille de l'état de détresse où il se trouve. Le commissaire du directoire a promis d'écrire à la mère de l'accusé, après avoir toutefois consulté le ministre de la justice.

V A R I É T É S.

L'avidité impatience

Toujours loin du présent, dans l'avenir s'élançant.

Nous sommes séparés encore par un intervalle de plus de huit mois du 1^{er} germinal, et déjà tous les vœux appellent cette époque, tous les regards sont tournés vers elle, toutes les espérances semblent s'être donné rendez-vous pour ce jour-là. Il seroit cruel peut-être de chercher à dissiper des illusions qui peuvent adoucir un moment l'amertume de la vie; mais ces espérances nous paroissent et bien prématurées et bien frivoles. En supposant même qu'elles eussent quelque fondement, le moyen de le détruire est de les manifester avec une indécise affectation; on semble craindre que les hommes intéressés à garder le pouvoir dont ils se sont montrés si friands, n'oublient qu'au mois de germinal, quelques-uns d'entre eux en doivent être dessaisis. Eh! mon dieu! ne craignez rien: ils ne songent à autre chose. Ce que vous nommez le *brillant*, et qu'ils appellent eux le lugubre germinal, ne leur sort pas de la tête. Tandis qu'on vous voyoit l'an passé faire un peu de bruit dans votre coin pour tâcher d'être aperçu, tourbillonner dans votre petite sphère, vous agiter pour trouver les moyens de vous glisser à leur place, ils arrangeoient les choses de manière à ne pas survivre de si-tôt à leur autorité, et à ne pas voir encore ouvrir leur succession. Croyez

qu'ils ne sont pas moins alertes aujourd'hui. Le Gardien de la constitution, qui est toujours sur leurs traces, vous avertit aujourd'hui qu'ils se croient tellement sûrs de leur fait, qu'un d'eux a eu l'impudence d'annoncer qu'il sauroit bien rester à son poste en dépit des chouans constitutionnels; et sur la réponse qui lui fut faite que des tyrans seuls étoient capables de pareils moyens, notre homme se mit à gémir sur l'ingratitude de ses concitoyens, qui n'apprécioient pas ses ouvrages et son bonnet de nuit.

On demande d'où vient qu'au bout de quatre jours la dépêche du général Moreau, du 15 messidor, a été publiée, tandis que celle du 10, bien plus importante, n'a été connue qu'après huit jours.

Le journal de Paris et quelques autres s'étonnent aussi, comme nous, de voir démembrer l'Italie.

Note du rédacteur. C'est en l'absence du rédacteur ordinaire de cette feuille, que la note sur Bailli y a été insérée. Il s'empresse de la désavouer comme absolument contraire aux sentimens de vénération et d'estime qu'il a toujours eu pour les vertus et les talens de cet homme célèbre.

Le Rédacteur, journal officiel, rédigé, dit-on, par Garat, nous apprend « que le chevalier Moneydier, qui étoit à la tête de ceux qui ont volé le courrier du Midi, » a été fusillé le 4 de ce mois. Il a fait des aveux très-précieux, dit le même journal. Il étoit le 13 vendémiaire à la section Lepelletier, où il a été blessé à la jambe. Il a avoué qu'on vouloit la royauté dans les comités secrets formés à cette époque. Interrogé pourquoi il s'étoit livré à un vol si ignominieux, il a répondu: Je ne suis pas un voleur, mais un royaliste; je fais la guerre aux républicains; tous les moyens de les ruiner et tuer me sont indifférens. »

Cette ridicule anecdote a été inventée par Louvet, avant d'être copiée par le Rédacteur. Quelque jugement que la postérité doive porter d'une des époques les plus remarquables de la révolution, lorsque l'esprit de haine et de parti aura fait place à la vérité, il est permis aux contemporains impartiaux de dire que le seul but de la révolution de vendémiaire étoit de renvoyer cette longue convention qui, après avoir régné par le crime, ne devoit point se flatter d'avoir reconquis l'estime publique par des repentirs incertains. C'étoit-là ce qui réunissoit, comme dans un même faisceau, toutes les opinions diverses des différens partis qui composoient ce que depuis on a appelé les vendémiairistes. Et quelle étoit donc cette royauté que l'on eût rétablie? Etoit-ce l'ancienne monarchie? Etoit-ce cette éphémère constitution de 1791? Mais en supposant qu'entre ces deux opinions qui diffèrent beaucoup plus qu'on ne peut penser, il se fût formé un accord bien difficile, pour ne pas dire impossible, par où le très-grand nombre de républicains sincères qui étoient dans le parti de vendémiaire, se seroient-ils ralliés à un vœu désavoué par leurs principes? Avec un peu de bon sens, n'étoit-il pas aisé de voir que les républicains étant unis, et les royalistes divisés en deux classes, les premiers devoient

avoir l'avantage, et l'emporter sur des hommes qui veulent la royauté de manières si diverses, que l'une des deux opinions royalistes se seroit plutôt réunie à l'opinion républicaine, qu'à l'autre opinion royaliste. Voilà ce que la haine et la passion ne peuvent concevoir, mais ce que le bon sens dit à tous ceux qui jugent sans partialité.

Peut-on d'ailleurs penser que quelques hommes, qui composent ces comités secrets, eussent pu diriger d'une manière ou d'une autre, et à leur gré, ce grand mouvement? Ces comités étoient des comités d'exécution, et non pas d'opinion. Cette réponse, ce n'est point à Louvet que nous la faisons, sa tête est inguérissable, c'est aux gens prévenus qui veulent s'éclairer. Quant à la réponse de *Moneytier* qu'il étoit un royaliste et non un voleur, c'est une bêtise qui ne mérite pas même d'être relevée. Un royaliste peut être un homme très-respectable. Celui qui vole et assassine en se disant royaliste, ne l'est pas plus, que ne sont républicains tous ces scélérats qui, sous le nom de liberté, ont couvert la France de deuil, de larmes et de sang.

Les lettres de Mayence portent que Manheim est entièrement cerné par nous depuis le 23 juin.

Le directoire continue à destituer les terroristes qui avoient usurpé les places des élus du peuple; ce qui fait jeter les hauts cris aux journaux jacobins qui voyent la répression des patriotes. L'ex-conventionnel Peyssard, Dupont, Sauveroché, Delmilhac, Roy et Berthier viennent d'être destitués à Périgueux, département de la Dordogne.

C O R P S L É G I S L A T I F

C O N S E I L D E C I N Q - C E N T S

Présidence de PELET.

Séance du 20 messidor.

Le conseil entend la troisième lecture du projet tendant à établir un second directeur du jury dans la commune de Bruxelles pour le département de la Dyle, dont la population qui s'élève à 212 mille âmes, nécessite cette mesure. — Adopté.

Philippe Delville demande la création d'une commission pour examiner s'il ne seroit pas utile de fixer une retraite aux employés et fonctionnaires publics qui auront vieilli dans leur emploi.

Savary demande la question préalable.

Dumolard: Jamais vous ne parviendrez à établir un système de finances, si vous ne maintenez l'équilibre entre vos recettes et vos dépenses; et comment l'établir, si chaque commission vous propose des dépenses particulières?

Sans doute la nation sera reconnaissante et généreuse pour les fonctionnaires qui l'auront bien servie, et surtout pour les braves défenseurs de la liberté. Je crois exprimer ici le vœu de vos cœurs.

Qui, oui, s'écrie-t-on.

(4)

A Sparte, citoyens, on s'arrêtoit avec respect devant une femme enceinte. J'avoue que je ne m'arrêtois jamais sans un sentiment profond de vénération et de reconnaissance devant un militaire mutilé. Je conclus au renvoi à la commission des dépenses.

On insiste pour la question préalable.

Philippe Delville: Je sais que nous ne sommes pas assez opulens pour être généreux; mais il faut commencer par être justes. Je demande le renvoi.

On réclame de nouveau la question préalable. Elle est mise aux voix. L'épreuve est douteuse; le président la renouvelle, et prononce la question préalable.

C O N S E I L D E S A N C I E N S

Présidence de PORTALIS.

Séance du 19 messidor.

N. B. Nous avons négligé depuis quelque tems de rapporter les séances du conseil des anciens, parce que les discussions qui ont eu lieu nous ont paru peu importantes. Nous avons cependant pris des mesures pour nous tenir désormais au courant.

Lecoulteux a fait un rapport sur la résolution qui accélère le paiement du troisième quart des biens nationaux soumissionnés. La commission que vous avez chargée d'examiner ce projet de loi, a-t-il dit, est d'avis que vous l'approuviez, parce qu'elle donne aux porteurs des mandats une nouvelle assurance qu'ils seront bientôt payés à bureau ouvert; elle me charge de vous présenter son désir qui est que le mode de paiement du trésor public, et celui des citoyens pour les transactions qu'ils font entr'eux, soit le même, afin que ces derniers ne soient plus dupes des fripons et des agioteurs.

Le conseil approuve la résolution.

Clauzel réclame la parole pour une motion d'ordre; il se plaint du peu d'exécution que reçoivent les lois; celle qui exige le paiement du second quart des biens nationaux, n'a pas reçu son effet: dans le département de l'Oise, plus de 1200 personnes sont en retard. Sur sa proposition, un message est envoyé au directoire pour lui demander quelles mesures il a prises pour faire exécuter la loi qui prononce la déchéance contre les soumissionnaires en retard.

Le conseil approuve, sur la proposition d'un membre organe d'une commission, une résolution qui joint de nouveaux bâtimens à l'école nationale de Liencourt.

Il s'ajourne à demain dix heures pour continuer la discussion sur Drouet.

Le conseil des anciens a déclaré aujourd'hui, 20, qu'il y avoit lieu à accusation contre Drouet. Il a eu pour lui 58 voix, et 140 contre.

DUPRÉ, rédacteur.

A V I S

Le prix du journal est irrévocablement fixé à 9 liv. en num. pour 3 m. ou val. eur représentative en papier.

On s'adresse au citoyen LEROUX, rue des Prêtres, S. G. l'Auxerrois, n°. 42.